

Protocole dérogatoire d'utilisation de l'aérodrome de La Ferté-Gaucher (77) LFFG

Compte tenu que l'aérodrome de La Ferté-Gaucher est classé aérodrome agréé à **usage restreint** réservé aux pilotes basés, cette autorisation dérogatoire est proposée aux pilotes formulant la demande d'utilisation de l'aérodrome afin d'accéder au site et aux activités du pôle loisirs mécaniques de La Ferté-Gaucher dans les conditions validées par le protocole signé entre la DSAC-Nord et la Mairie.

Demandeur (se) :

Je soussigné (Nom & Prénom)

Membre de l'association « Les Gratte-Ciel » : **oui non** (Entourer la mention utile)

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Mobile : E-mail :

Cette demande concerne le type d'aéronef suivant :

ULM Avion Hélicoptère

Immatriculation : Propriétaire :

Licences et qualifications : (Expérience compatible avec le type d'aéronef et l'aérodrome LFFG)

N° de brevet : Qualifications :

Nb heures de vol (minimum 200h en avion ou hélicoptère) :

Base d'attache de l'aéronef :

Assurance :

N° de contrat :

Informations importantes à lire obligatoirement

a) Conditions d'accès :

Les autorisations sont assorties de l'obligation pour le demandeur (se) :

- De recueillir les dernières informations aéronautiques sur l'état de l'aérodrome.
- De prendre connaissance des renseignements météorologiques les plus récents.
- D'être titulaire des titres aéronautiques réglementaires en état de validité et utiliser un aéronef qui est apte au vol et à jour de ses documents de navigabilité.
- De se conformer aux informations aéronautiques publiées et aux procédures et consignes particulières de l'aérodrome.
- De respecter la réglementation applicable en matière d'utilisation d'un aérodrome par un aéronef (RCA, arrêté du 17.07.92 relatif aux procédures générales de la circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs).
- De clôturer s'il y a lieu son plan de vol VFR dès son arrivée et de procéder de la même manière pour le vol départ.

b) Accès :

L'aérodrome de La Ferté-Gaucher dispose d'une piste en herbe orientée en **04-22 avec une longueur de 900 m par 50 m de large**. Le tour de piste s'effectue au Sud-Est au-delà du circuit auto-moto (vent arrière main gauche pour la 22, main droite pour la 04) à une altitude de 1 200 ft QNH. Concernant le circuit d'aérodrome, il est impératif d'effectuer la branche « vent arrière » du tour de piste derrière la ferme de **Moncouvent** et d'établir son « étape de base » ou « Vent traversier » sans survol de la ville de **Chartronges** représentée sur la Carte VAC.

c) Radio :

Sur notre plateforme, qui dispose pourtant d'une fréquence non partagée avec LAON (123,35 Mhz), **la radio est obligatoire**. Il ne s'agit pas d'une volonté délibérée de la Mairie d'exclure les aéronefs dépourvus de VHF mais d'améliorer le niveau de sécurité compte tenu de la présence des activités sur le site et de la diversité des aéronefs pouvant être accueillis.

d) Précautions particulières :

Pour des raisons de respect du voisinage les manœuvres réalisées dans le cadre des **écoles de pilotage et de formation sont interdites**. Notre environnement est sensible au bruit, mais c'est en respectant nos voisins que nous préserverons le capital sympathie dont jouit notre aérodrome. Il est **impératif d'éviter le survol** de tous bâtiments, fermes et villages des alentours. Suites à de fortes précipitations ou en cas de dégel, **notre piste peut s'avérer très boueuse voire impraticable**. Même si c'est extrêmement rare, il arrive parfois qu'une partie à droite de la piste côté circuit du seuil 04 soit inondée. **Pour les hélicoptères**, les vols en dehors des décollages et des atterrissages sont soumis à une autorisation spécifique délivrée par la Mairie.

e) Durée de validité :

Cette autorisation est personnelle, valable pour une année de date à date. Elle doit être renouvelée, mis à jour chaque année par le demandeur (se) un mois avant la date anniversaire. Les autorisations restent en nombre limité pour des raisons environnementales et de compatibilité avec les autres activités locales, les pilotes basés restent prioritaires.

f) Un dernier conseil :

Avant de nous rendre visite, n'oubliez pas de consulter les publications aéronautiques permanentes liées à l'aérodrome de La Ferté-Gaucher pouvant affecter l'activité du site (VAC, NOTAM SUP AIP etc.)

Tout manquement aux dispositions et obligations entraînent et annulent immédiatement et sans préavis ce protocole.

Nom, prénom et signature du demandeur
précédés de la formule manuscrite suivante :

« **Je soussigné et certifie l'exactitude des informations** »

Partie réservée à la Mairie

La Ferté Gaucher, le.....

Olivier Dexemple

Protocole signé à transmettre impérativement à la Mairie pour signature et archivage. Un exemplaire vous sera retourné. Il pourra à tout moment être demandé par les services de l'Aviation Civile concernés.

Contact Mairie : Olivier Dexemple / Portable 06.40.53.53.63 / Tél. 01.64.75.87.87 / Fax 01.64.20.37.22
dex@la-ferte-gaucher.org / 1 Place du Général de Gaulle 77320 La Ferté-Gaucher